

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an Deux mille vingt-trois, le douze du mois de juillet à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du conseil municipal, à la Mairie, rue de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoint, Mme Chantal GLE, M. Maurice ROBIDOU, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme Marie-Jeanne CHARMEUX, Mme Chantal JOLY, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Maurice ROBIDOU

Date d'envoi de la convocation : 5 juillet 2023

Absent excusé : M. André DUBOURG (a donné pouvoir de vote à M. LECOINTRE AUGAGNEUR), M. Daniel BONHOMME, M. Yves BIGOT (a donné procuration de vote à M. FOURRIER), Mme Delphine COLUSSI (a donné procuration de vote à M. GOBICHON)

**DELIBERATION 57/2023 – RESSOURCES HUMAINES : CREATION DE
L'EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE**

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 10 Votants : 13

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre de la promotion interne, un agent nommé sur un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet, est inscrit sur la liste d'aptitude d'agent de maîtrise.

Vu la liste établie par le Centre de Gestion 35,

Afin de nommer cet agent sur ce grade, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2023.
- modifie en ce sens le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la Commune
- autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie conforme et certification exécutoire la délibération,

Après affichage le 21 juillet 2023

et transmission en Préfecture, le 21 juillet 2023

Affaire inscrite à l'ordre du jour.


Le Maire
Jean-François GOBICHON

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Le Secrétaire de Séance
Maurice ROBIDOU


